



# Règles d'utilisation du logo pour les partenaires de l'UICN

Version 1 – mai 2011

## 1. Introduction

La mission de l'UICN est d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Dans ce monde envahi par les informations, les organisations et les marques, il est plus important que jamais que l'UICN projette l'image claire et cohérente d'une Union forte et crédible.

Les formes de partenariats avec l'UICN sont diverses : il peut s'agir d'accords à grande échelle ou encore d'actions conjointes ponctuelles. Les partenaires de l'UICN sont autorisés à utiliser le logo de l'UICN selon des règles précises, et ils sont encouragés à montrer leur association avec l'Union. Ils participent ainsi, de manière proactive, à accroître sa visibilité.

### Besoin d'aide ?

- **Questions** : [logo@iucn.org](mailto:logo@iucn.org)
- **Aide locale** : adressez-vous à la personne de contact de votre partenariat à l'UICN

## 2. Le logo de l'UICN

Le logo de l'UICN est l'élément le plus important de notre identité visuelle. Il représente l'image de marque et la proposition de valeur de l'UICN, ainsi que la crédibilité, la confiance et la bonne volonté que nous avons su établir en plus de 60 ans d'activité.

Le logo est une image simple et marquante qui symbolise notre planète, notre Union et l'espoir dans l'avenir. Il doit être utilisé de manière cohérente afin de construire et de soutenir, sur le long terme, le travail et la mission de l'Union.

Les règles portant sur le graphisme du logo figurent à la section 5, un peu plus loin.

## 3. Qui peut utiliser le logo de l'UICN ?

Les partenaires de l'UICN peuvent manifester leur association avec l'UICN de deux manières. Ils peuvent utiliser, soit le logo officiel de l'UICN, soit la version pour les partenaires, en fonction de leur partenariat particulier ou du résultat souhaité. Dans les deux cas, les règles d'utilisation du logo énoncées à la section 5 doivent être appliquées.



Une organisation partenaire doit avoir signé un contrat de partenariat, un accord de donateur ou une lettre d'entente avec le Secrétariat de l'UICN, ou encore travailler avec elle sur une publication, un programme ou un projet. Il lui faut obtenir l'accord du Secrétariat avant chaque publication. Veuillez contacter [logo@iucn.org](mailto:logo@iucn.org).



## 4. Comment écrire sur l’UICN ou en parler

Lorsqu’il est fait référence à l’UICN, dans un communiqué produit avec un partenaire ou dans une publication conjointe, notre nom doit être utilisé correctement. Dans l’usage courant, notre nom est « UICN » et, en accord avec les dispositions ci-dessous, il devrait être utilisé pour tout matériel de communication.

Si vous souhaitez développer l’acronyme, vous avez deux possibilités :

- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) – pour les titres ou dans le texte
- UICN, Union internationale pour la conservation de la nature – dans le texte

Normalement, vous n’avez besoin d’utiliser le nom entier que la première fois qu’il est mentionné dans un texte ou un document, ou dans une section ou un chapitre d’un document plus long. Ensuite, vous pouvez utiliser « UICN ». Il en va de même dans toutes les langues : anglais, français, espagnol et autres.

### 4.1 Le nom légal de l’UICN

Le nom légal entier de l’UICN, tel qu’il a été enregistré en Suisse, est *UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources)*. Il peut être utilisé en français ou dans sa traduction anglaise dans tous les documents de nature légale, ou qui pourraient avoir une implication légale. Il n’est en général pas utilisé pour la communication à l’extérieur ou à l’intérieur.




### 4.2 Ne pas utiliser :






- Union internationale pour la conservation de la nature (sans « UICN »)
- UICN – Union internationale pour la conservation de la nature (reliés par un trait d’union)
- Union mondiale pour la nature
- UICN – Union mondiale pour la nature

### 4.3 Traduction du nom de l’UICN dans les langues non officielles de l’UICN

Le nom de l’UICN existe dans les trois langues officielles – anglais, français et espagnol. Au cas où un matériel promotionnel ou une publication conjointe sont préparés dans une autre langue, notre nom ne doit pas être traduit. La langue la plus appropriée devra être utilisée.

## 5. Les règles d’utilisation du logo

<b>Couleur</b>  Voici le logo des partenaires de l’UICN qui, dans la mesure du possible, devrait être utilisée de préférence. Le logo de l’UICN est constitué de quatre couleurs : trois bleus et noir ; il n’y a pas de référence en Pantone. Le logo des partenaires existe seulement sous forme numérique.	
<b>Noir &amp; blanc</b>  Dans les cas où il n’est pas possible d’utiliser la version en couleur du logo des partenaires, il est possible d’utiliser un logo unicolore (noir et blanc). Faites usage de la version numérique existante.	
<b>Blanc</b>  Sur fonds sombres, c’est la version en blanc du logo des partenaires qu’il faut utiliser. Utilisez la version numérique existante. Notez qu’il n’y a pas de dégradé dans cette version blanche du logo (il est uni).	

<p><b>Le fond</b></p> <p>Il est préférable d'utiliser le logo des partenaires de l'UICN sur un fond uni blanc ou de couleur claire. Sur un fond sombre, la version blanche du logo doit être utilisée.</p> <p>Le fond ne doit jamais faire concurrence au logo des partenaires qui doit toujours être clairement visible. Si le fond est encombré ou compliqué, la version en couleur du logo des partenaires doit être placée dans un carré blanc ou de couleur claire et tenir compte de la zone de sécurité (voir ci-après).</p>	
<p><b>Zone de sécurité</b></p> <p>Le logo des partenaires de l'UICN a besoin d'une zone de sécurité pour que son impact visuel soit fort. Quelle que soit la taille du logo utilisée, la zone de sécurité doit être équivalente à la hauteur du « N ». Si possible, laissez un espace plus grand.</p>	
<p><b>Dimensions et résolution</b></p> <p>Des dimensions standard ont été adoptées pour le logo en fonction de son utilisation : brochures, publications, présentations PowerPoint. Veuillez interroger votre contact à l'UICN ou l'Unité chargée de la communication mondiale pour de plus amples renseignements. Pour le matériel imprimé ne pas utiliser un logo inférieur à 7mm.</p> <p>En fonction des applications (web, publication imprimée, document Word), des résolutions spécifiques peuvent être nécessaires. Vous pouvez obtenir le logo des partenaires dans diverses résolutions en vous adressant à la personne de contact pour votre partenariat.</p>	
<p><b>Langues</b></p> <p>Le logo de l'UICN est disponible en trois langues : anglais, français et espagnol. Toutefois le logo des partenaires n'est disponible actuellement qu'en anglais. Veuillez contacter l'Unité chargée de la communication mondiale si vous avez besoin d'une formule dans une autre langue.</p>	
<p><b>Utilisations incorrectes du logo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne modifiez pas les couleurs du logo</li> <li>• Ne séparez pas les deux éléments du logo : le « C » et les lettres</li> </ul>	

- Ne redessinez pas le « C » du logo dans une autre couleur ou ne le remplissez pas avec une image ou des dessins
- Ne modifiez pas l'épaisseur ou les dimensions du « C »
- Ne modifiez pas les caractères ou leurs dimensions
- N'utilisez pas les deux éléments du logo sur d'autres logos ou dessins qui apparaîtraient à côté du logo de l'UICN
- Ne laissez pas d'autres logos faire de l'ombre au logo de l'UICN ; les dimensions doivent être les mêmes.
- N'utilisez aucune des versions antérieures du nom et du logo de l'UICN
- N'utilisez pas le logo de l'UICN combiné avec le nom entier



## 6. Directives de l'identité visuelle de l'UICN pour les partenaires

Dans le cas d'une collaboration avec des partenaires, il est recommandé d'utiliser l'identité visuelle de l'UICN afin de donner aux matériels imprimés ou électroniques, publications, programmes ou projets, l'image de l'organisation. Dans ce cas, les directives de l'identité visuelle de l'UICN, ainsi que les règles d'utilisation du logo, doivent être appliquées. Pour obtenir un accord écrit et toute autre information pertinente, veuillez vous adresser à votre personne de contact au Secrétariat.

Dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser l'identité visuelle de l'UICN sur les matériels produits conjointement, il est nécessaire de se mettre d'accord sur une présentation neutre, au cas par cas. Pour toutes questions, veuillez contacter l'Unité chargée de la communication mondiale : [logo@iucn.org](mailto:logo@iucn.org).